

COMITE ETHIQUE ET DEONTOLOGIE

CED – PV DE LA REUNION N° 2/2020

MERCREDI 26 FEVRIER 2020

AU SIEGE DU P.U.C

Présidence	Michel SAMPER
Présents	Alain BILLOUIN, Pascale BRIQUET, Jean-Luc GASTADELLO, Alain MARTRES, Michel MELET, Claudine RÉMOND
Excusés	Hervé DION, Pierre FRITEYRE, Maurice HOUVION
Invitée	Catherine ARÇUBY – Présidente de la Commission de l'Athlétisme Féminin (CAF)

La réunion débute à 10 heures. Conformément à l'ordre du jour, les points suivants sont successivement examinés :

1- Accueil de C. ARÇUBY – Présidente de l'Athlétisme Féminin

C. ARÇUBY précise qu'elle fait également partie du Comité directeur. Puis, elle ajoute que suite à la mise en place récente de la cellule cf. plan de lutte contre tout type de harcèlement et déviances comportementales (la 1^{ère} réunion a eu lieu le 06/02/2020), elle élabore avec M. SAMPER un document de travail. Il s'agit de recenser les propositions pour lutter contre les déviances de toutes sortes qui peuvent exister en athlétisme.

La cellule pilotée par le DTN, P. GERGES tiendra une 2^e réunion le 3 mars prochain.

Intervention de M. MELET qui s'interroge sur tous ces structures qui se mettent en place en parallèle du Comité d'Ethique : quelle est leur pertinence ? ne sommes-nous pas en train de tomber dans le piège de l'urgence alimentée par les médias ?

2- Tour de table sur des sujets d'actualité concernant l'Ethique

A. BILLOUIN regrette que la Presse sportive ne soit focalisée que sur les « affaires » alors que les Jeux Olympiques se profilent ; aucun média n'évoque la dynamique des compétitions.

3- Un débat s'instaure sur les moyens de lutte contre les déviances comportementales

Intervention de M. SAMPER qui nous rappelle que la mission dévolue au sport est en train d'évoluer. La formation à la performance (pour le gain de médailles) et à l'éducation aux valeurs qu'il enseigne (respect, loyauté, courage/combativité, fair-play ...) par la compétition essentiellement, doit s'élargir vers des valeurs citoyennes et sociales pour "mieux vivre ensemble" au sein de la société. Le mouvement sportif et tous ses acteurs doivent l'accompagner. Le CED, dans le cadre de sa mission, a exprimé par la rédaction des chapitres 2 (Les déviances comportementales) et 3 (L'intégrité) ses préconisations de comportement pour tous les acteurs de l'athlétisme.

Malgré que l'on puisse déplorer la perte de temps entre l'élaboration de la Charte et la réalisation, seulement maintenant, d'un plan d'actions, nous devons avancer et œuvrer pour mettre en place ces préconisations sous forme d'un plan d'actions, à destination de toutes les structures fédérales, jusque dans les Clubs.

Catherine ARÇUBY rappelle qu'il y a deux ans, la CAF avait réfléchi sur des actions à mettre en place et avait présenté des propositions au BF. Il est temps à présent de proposer ENSEMBLE un plan d'action à la gouvernance.

Intervention d'A. BILLOUIN : celui-ci tient à souligner qu'une cellule de crise ne remet absolument pas en cause tout le travail effectué par le CED au cours de ces dernières années.

Intervention de P. BRIQUET : suite à la rédaction de la Charte, l'on s'est toujours heurté au côté pratique si bien que l'on avait le sentiment de ne pas avancer sur le terrain.

Intervention de M. SAMPER : le Président rappelle l'urgence de mettre en application les préconisations de la Charte.

Intervention d'A. BILLOUIN : le rôle du CED est d'élaborer. Ensuite, c'est à la Fédération de mettre en œuvre l'application.

Intervention de P. BRIQUET : celle-ci remarque que malgré tous nos travaux « pointus », l'on reste malgré tout coupé de la base. L'image du sport est bien en lien avec la baisse des licenciés dans les clubs ainsi que le rôle des bénévoles.

Intervention de M. SAMPER qui a participé la semaine dernière à la Convention Nationale de Prévention des Violences sexuelles dans le Sport, au CNOSF, organisée par le Ministère des Sports. Plusieurs ministres y participaient dont Roxana MARACINEANU, Ministre des Sports, bien sûr, la Ministre de la Justice Nicole BELLOUBET et la Secrétaire d'Etat Marlène SCHIAPPA. Elles ont expliqué avec détails les mesures et les lois qui ont été prises par le gouvernement pour lutter contre ces violences, et celles qui seront édictées prochainement. Près de 400 personnes étaient présentes dont 100 journalistes.

Il y eut des temps forts comme les témoignages très dignes de S. ABITBOL la patineuse et de C. MOYON DE BAECQUE, la lanceuse de marteau. De nombreuses associations d'écoute et d'aide aux victimes de violences sont venues exposer leur fonctionnement et la manière de les alerter. Quelques fédérations (Tennis, Rugby...) ont exposé les actions qu'elles ont mis en place. Un vademecum et des documents concernant les outils de prévention et de lutte contre les déviances ont été distribués. Ils nous seront très utiles.

Par ailleurs, M. SAMPER nous informe que dans le cadre de Paris 2024, un projet de loi « Sport et Société » est annoncé.

C. ARÇUBY nous détaille le projet d'étude de la Commission de l'Athlétisme Féminin relative à la plateforme d'écoute dont le devis nous avait été présenté dernièrement avec la Société « Pro Consul ». L'idée d'un test paraît bonne car à l'heure actuelle, nous ignorons totalement le nombre de personnes qui seraient en souffrance au sein de nos clubs. M. SAMPER rappelle avoir écrit à G. QUENEHERVE du fait du coût que cela représenterait.

Intervention de M. MELET : celui-ci se demande comment impliquer les dirigeants, notamment en matière de lutte contre la pédophilie, afin de ne pas accepter n'importe quel bénévole.

4- Information sur le module transversal de formation à l'Éthique

Intervention d'A. MARTRES :

- à ce jour, il existe plus de 20 Commissions qui envoient de nombreuses propositions au Bureau fédéral pour suite à donner. Ce n'est pas au CED de mettre en place des actions, mais d'émettre des propositions ; c'est au Bureau fédéral de décider. En outre, il précise que la période est très chargée notamment par la mobilisation de nombreux salariés sur PARIS 2020 ;
- il indique également qu'il existe un module transversal éthique n° 001 d'une durée de 3 heures, obligatoire pour les dirigeants, entraîneurs et officiels et qu'il s'est trouvé en charge de cette formation à Clermont-Ferrand avec un groupe de 40 personnes. Il précise que le powerpoint utilisé reprend de nombreuses préconisations issues de la Charte et que les participants ont été très actifs et satisfaits.

5- Code Ethique

Intervention de M. MELET : quid du Code Ethique Juridique ? M. SAMPER précise qu'il est bien en cours. Il s'agit maintenant de le positionner par rapport aux statuts et au règlement intérieur de la FFA.

6. Cas soumis au Comité d'Éthique

Cas n° 36 : Pétition contre une élue par des dirigeants et entraîneurs de clubs :

Voir PV 5/2019 du 16 octobre 2019, PV 6/2019 du 20 novembre 2019. Suite à la décision à l'unanimité, d'organiser en « terrain neutre » une réunion de médiation, en présence d'au moins un membre du CED, Michel SAMPER a adressé une convocation aux protagonistes pour assister à cette réunion à Clermont-Ferrand. La date sera fixée ultérieurement.

Cas n° 38 : Comportement méprisant et irrespectueux d'un élu envers des bénévoles

Le dossier a été transmis à la Commission disciplinaire de 1ère instance. Affaire close pour le CED.

Cas n° 43 : Plainte d'un bénévole pour propos abusifs et diffamants envers un dirigeant organisateur d'un trail.

Michel SAMPER a contacté le Président du club organisateur qui lui a indiqué que son club n'était pas affilié à la FFA. Dans ces conditions, le CED ne peut pas intervenir. Affaire close.

Cas n° 44 : Comportement et propos diffamatoire d'un dirigeant à l'encontre de nombreux dirigeants et athlètes.

Le dirigeant concerné ayant déjà reçu un courrier par le passé suite à un comportement agressif et, comme il s'agit d'une « récidive », le dossier sera adressé à la Commission disciplinaire de 1^{ère} instance.

Cas n° 45 : Comportement antisportif et partisan d'un chef de jury course.

En cours d'analyse par le CED.

Cas n° 46 : Conflit au sein d'un club entre la présidente et certains élus, entraîneurs, athlètes et parents d'athlètes.

Ce cas a fait l'objet d'une multitude d'échanges par courriers (quelques fois recommandés) et par e-mail entre la Présidente du club et des élus, des entraîneurs, des athlètes et des parents d'athlètes. Le volumineux dossier (près de 50 pages), a été transmis à la Direction juridique qui nous l'a transféré.

Les belligérants ayant porté l'affaire devant la justice (Tribunal administratif), le CED, ne peut plus intervenir. L'affaire est close.

7. Divers

A. MARTRES nous rapporte qu'au dernier Bureau fédéral (du 13/02/2020), a été évoqué le sujet de la neutralité du Comité d'Ethique et de Déontologie ; il a été demandé que ne soient plus membres : l'élu BF, le représentant DTN et la salariée de la FFA. Affaire à suivre...

M. SAMPER n'oublie pas que la représentation féminine au sein de notre Comité est à renforcer. Il nous fait remarquer que nos PV publiés sont lus très attentivement, ne serait-ce que par les médias !

M. SAMPER rappelle que le prix de l'Ethique a été remis à Kévin MAYER le 2 février dernier au Meeting de Paris Indoor.

Quant au Projet Européen, présenté au CED de janvier dernier par Bernard FOURNET une rencontre a eu lieu avec Erasmus Sport ; ils ont été enthousiasmés par notre Charte. A ce jour, du fait de la subvention déjà apportée à la FFA pour les Championnats d'Europe, notre projet a été retiré et sera représenté pour 2021. Il sera basé sur la Charte d'Ethique, et ne sera plus lié à un événement. Il y aura d'ici le 1^{er} avril un dossier administratif à remplir.

Cl. REMOND informe qu'une nouvelle personne a pris la suite de J. KHANKHAN au Service juridique, il s'agit de Shannon Joy PORTAL.

- *L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures.* -

Claudine REMOND
MEMBRE

Michel SAMPER
PRESIDENT